

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 20 mai 2022 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 6 MAI 2022

Ce point est reporté.

2. MP ACHAT MACHINE DE MISE SOUS PLI – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande du marché "Acquisition d'une machine de mise sous pli" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit FRANCOTYP SA, à 2018 Anverspour le montant d'offre contrôlé de € 3.023,79, 21% TVA comprise, et € 356,95 TVAC annuels pour le contrat d'entretien ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53, et au budget ordinaire, article 351/123-12.

3. MP ACHAT POLOS POUR AMBULANCIERS – MARCHÉ DE STOCK – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

Ce point est reporté.

4. MP DÉCONTAMINATION CO2 DES TIB FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2022-025 et le montant estimé du marché "Service de décontamination CO² des tenues d'intervention", qui s'élève à € 121.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; D'inviter la société DECONTEX NV, Vaartdijkstraat 19 à 8200 Brugge à présenter une offre complétée, en raison de l'absence de concurrence pour raisons techniques ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-12 et au budget des exercices suivants.

5. ACHAT TUYAUX INCENDIE – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande n° 22/0510 pour la fourniture de tuyaux de refoulement (60) et de 20 éléments de réduction, pour un montant de 5.783,32 € TVAC auprès de la société SA VANASSCHE de Hulste ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-01.

6. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER VOLONTAIRE - DÉMISSION VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de d'accepter la démission d'une secouriste-ambulancière volontaire au Poste de secours de Vresse-sur-Semois à la date du 30 juin 2022.

7. ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS – BESOINS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'engagement de cinq étudiants durant la période de congé scolaire de juillet à septembre 2022, soit 2 pour le service IT 1 pour la Logistique, 1 pour la RH et 1 pour la Comptabilité.

8. ORDRE DU JOUR CONSEIL 03/06/22

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone fixe l'ordre du jour du Conseil de zone du 3 juin 2022.

9. DIVERS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas marquer son accord sur l'établissement d'un bail emphytéotique pour le terrain situé à l'arrière de la caserne de Philippeville, dans le cadre du transfert de propriété de la caserne à la zone.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

